

Servières : une mémoire oubliée

Que représente de nos jours Servières pour la plupart de ceux qui y sont passés où l'ont aperçu depuis Polissal ? Un site sauvage, difficile d'accès, une masse de broussailles et de verdure dans laquelle s'enfoncent chaque année un peu plus des pans de ruines. Il y a bien encore quelques bâtiments qui s'avancent vers les gorges du Servan comme une proue de navire. Et puis aussi une église, ouverte pour les Journées du patrimoine.

de se combattre. Il faut se protéger, se défendre, on se réfugie donc vers des points du paysage offrant des défenses naturelles. L'éperon rocheux de Servières est un site parfait : à sa pointe, un haut massif de schiste : la roca, qui devient le socle d'un donjon, en avant une crête aplanie qui sert d'assise aux habitations. Au pied de la roca on taille un fossé près duquel se trouve la résidence du seigneur du lieu, un autre fossé

la vigne y est déjà travaillée et il s'y tient des marchés (livre des miracles de Sainte-Foy-de-Conques). Deux siècles plus tard c'est de l'église de Servières que dépend celle de la toute jeune bastide de Villecomtal qui n'est alors que son annexe. La tendance s'inversera bientôt mais Servières gardera toujours un cimetière et des fonts baptismaux, symboles de sa dignité paroissiale originelle.

Le vieux château primitif s'est progressivement étendu tout autour de la roca, attirant de nouveaux seigneurs vassaux qui se partagent des miettes de territoire, voire les étages d'une même tour. S'y illustre l'évolution de l'architecture militaire et civile, de la plus austère à la plus gracieuse avec ses moulures gothiques et Renaissance.

Et près du château une église, aussi chapelle du seigneur qui en finance les travaux et l'orne, ainsi Pons de Cervières qui, en 1255, donne de quoi terminer *lo cap de la gleia*, le chœur de l'église. Une église bâtie à mi pente, assez loin et en contre bas des habitations serrées sur la crête, proche d'une source abondante.

Un édifice simple, bien dans la tradition

romane si fortement enracinée chez les bâtisseurs locaux : deux rectangles : nef charpentée et chœur voûté, séparés par un arc qui supporte un clocher. L'édifice est parfaitement orienté, chevet à l'est, et bénéficie de solutions techniques simples mais efficaces comme ces oules acoustiques (jattes de terre cuite prises dans l'épaisseur des murs et destinées à renvoyer le son). Typiques du XIIIème siècle sont les larges baies qui inondent l'église de lumière, en particulier les trois du chevet évoquant la trinité. Symboles simples mais toujours parlants 750 ans après. Au XIVème siècle on ajoute une chapelle, au XVIIème on agrandit la nef avec des pierres récupérées au château qui a brûlé, mais l'église n'a pas changée depuis 200 ans.

Depuis 1992, ce bâtiment – le plus ancien de notre commune – est classé au titre des monuments historiques. Ce classement est la récompense des efforts entrepris par les Amis de Servières depuis bientôt 20 ans. Chaque année au mois de septembre c'est une nouvelle récompense de retrouver Servières et d'y accueillir avec beaucoup d'émotion ses anciens habitants et ses nouveaux visiteurs. Qu'ils en soient tous remerciés.

Pour comprendre les raisons qui ont poussé nos lointains devanciers à s'accrocher ainsi à ces reliefs aigus de schiste, il faut remonter aux IXème et Xème siècles. Notre vallée est déjà habitée depuis des siècles sans qu'on puisse avancer d'époque précise pour ce peuplement. Autour de l'actuel Villecomtal existent plusieurs foyers de vie, des forges où l'on traite le minerai de fer extrait du Kaymar (travaux de Philippe Abraham), des lieux de culte qui donneront les paroisses, des chemins fréquentés.

Cette période voit aussi l'apparition de multiples chefs de guerre qui vont bientôt évoluer en une mosaïque de seigneurs locaux n'ayant de cesse

défend, avec des palissades de bois et les ravins alentours, le village. Nous sommes là devant un magnifique exemple de village fortifié ou *castrum* comme il en apparaît alors dans toute l'Europe occidentale. La première mention de ce *Cerverium castrum*, remonte à l'an 960, il y a plus de 1000 ans !

Aux fil des siècles ce village va grandir ou décroître au gré des événements, des épidémies (une peste tous les 100 ans), des exodes... mais son noyau initial est toujours là, intact sous les ronces. Au XIème siècle

Chapelle de Servières



V

BULLETIN MUNICIPAL

ILLECOMTAL

Numéro 14 décembre 2008



Le mot du Maire

L'année 2008 s'achève, espérant que cette période de fêtes nous fera oublier les craintes et le pessimisme qui règne partout



Nous voilà à Noël tant attendu par les enfants... C'est pour nous, municipalité, le moment de faire un point sur les travaux réalisés et en cours. Vous trouverez dans ce bulletin ce qui concerne l'assainissement, l'église et nos projets : le lotissement de la Blanzague et surtout la

maison de la santé. Restant toujours à votre écoute, nous allons faire tout notre possible en 2009 pour que ces projets voient le jour dans les meilleures

conditions. Que serait notre motivation sans l'engagement de vous tous ?

Je vous laisse donc découvrir ce bulletin en vous souhaitant personnellement et au nom du conseil municipal d'heureuses fêtes et une bonne année 2009

Jean-François Pradalier

échos de notre bastide

Dans Villecomtal, nous constatons actuellement que l'offre de logements locatifs dépasse la demande. Cette offre est composée de nombreux appartements privés auxquels s'ajoutent la quinzaine de logements communaux. Aujourd'hui, il reste un nombre significatif de logements inoccupés à l'intérieur du centre bourg. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les familles voulant habiter en milieu rural recherchent un emplacement hors du cœur de village, sans être éloigné

natives de Villecomtal ont souhaité retourner au pays. Il devenait donc nécessaire de trouver un nouveau terrain pour construire. Quasiment dans le village, au lieu dit « les Escalans » se trouvait un espace de 2500m² pouvant accueillir quatre lots. La procédure d'acquisition des terrains fut assez longue car sept propriétaires détenaient cette surface. Au final, les quatre lots, d'une surface avoisinant les 500m² ont été vendus au prix de 23€/m². Après les constructions de Lucien Bouchède et de Mr et

début novembre. Actuellement, les maisons de Sandrine Sanhes et Cyril Cabrit et de Aline et Michel Catusse sont en cours de construction, à un stade déjà bien avancé. Pour Séverine et Julien Vie, les travaux ne sont pas encore commencés. Enfin, Cyril Fabre et sa famille se sont récemment installés tout près de là. Nous ne pouvons que souhaiter une bonne adaptation à toutes ces jeunes familles. Nous ne doutons pas que très prochainement le repas de quartier sera encore plus festif avec

l'arrivée de cette nouvelle génération d'habitants. La demande est toujours présente pour les raisons citées plus haut, un nouveau



Vue sur la Blanzague

de celui-ci.

La zone artisanale de la Rivière a vu la construction de quelques maisons d'habitation à proximité des bâtiments artisanaux dès les années 1970. Il a fallu attendre l'année 1993 pour voir sortir de terre le 1er lotissement communal sous la municipalité d'Emile Guyot au lieu dit « le hameau du Clos ». Durant la décennie qui a suivi, six familles sont venues habiter cet espace ensoleillé.

Dix ans plus tard, sous la municipalité de JF Pradalier, quelques personnes

Mme Laniray, les deux derniers lots ont été vendus à Thérèse et Mario Montéro.

La demande de jeunes couples se faisant pressante, l'année suivante, en 2004, le conseil municipal décide la création d'un nouveau lotissement sur un terrain lui appartenant au lieu dit « les Hauts du Clos ». Sur une surface de 7640m², les 4 lots ont été vendus sur la base de 13€ le m². A ce jour, Hélène, coiffeuse, et Manuel Vidal plombier à l'entreprise Boissonade, arrivés à Villecomtal voilà déjà 7 ans, habitent les lieux depuis le

terrain sera prochainement loti au lieu dit « la Blanzague ». La superficie des lots va de 1500 à 2500m², leur prix de vente est fixé à 23€ le m². Les travaux de mise en conformité débuteront au cours du mois de janvier 2009. A ce jour, trois promesses de vente ont été signées en mairie. Pour plus de renseignements, voire un achat éventuel, vous pouvez vous adresser à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat que nous vous rappelons :

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h30 - 12h30

Travaux de voirie :

Le conseil municipal a décidé d'entreprendre la réfection de la voie communale n° 13 reliant la RD22 au château du Puech. Une demande de subvention a été déposée auprès des services compétents du conseil général. Le montant estimatif des travaux qui seront effectués au cours du 1er semestre 2009, s'élève à 15120€HT

Responsable salle des fêtes :

Le conseil municipal a donné délégation à JF Boscus, 3ème adjoint, pour veiller à la bonne gestion de la salle des fêtes. Les clés de l'ensemble des salles de réunion sont à retirer à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Personnel communal :

A la suite de la cessation d'activité de l'un de ses agents, la municipalité a décidé de renouveler ce poste par une nouvelle embauche à mi temps globalisé sur l'année. La personne recrutée devra notamment être apte à effectuer tous travaux d'entretien en dehors comme à l'intérieur des bâtiments. A ce jour, quatre candidats ont postulé et seront reçus prochainement par une commission désignée à cet effet.

Aire de propreté :

Le conseil municipal a décidé de clôturer le point propreté de Cabassar et de ne l'ouvrir aux habitants de la commune que le samedi matin. Cette décision prendra effet dès que la nouvelle embauche de l'agent technique sera effective, c'est à dire au courant du 1er trimestre 2009. Durant l'ouverture, le point propreté sera gardé et les usagers seront conseillés par la personne chargée de veiller à la bonne utilisation du site.

Adhésion de la commune du Nayrac à la communauté de communes d'Estaing :

Le 3 novembre dernier, la commune du Nayrac a demandé d'intégrer la communauté de communes d'Estaing. Le conseil de la communauté a donné son accord à l'unanimité des membres présents. Le conseil municipal réuni le 2 décembre dernier, a délibéré favorablement pour cette adhésion qui deviendra effective à

compter du 1er janvier 2009. Pour mémoire, Le Nayrac rejoint Estaing, Coubisou, Sébrazac et Villecomtal dans le but de fédérer les moyens nécessaires à la création de projets structurants, profitables à notre territoire.

Vœux de la municipalité :

Monsieur le Maire et le conseil municipal vous donnent rendez-vous à la salle des fêtes le **samedi 10 janvier à partir de 18h** pour la présentation des vœux 2009. Les nouveaux résidents sur la commune sont particulièrement attendus à cette manifestation qui se veut amicale et conviviale puisqu'elle se terminera par le traditionnel pot de l'amitié. Ce sera l'occasion de faire le point sur les dossiers actuels et d'évoquer ceux à venir.

Télévision terrestre numérique (TNT) :

Pour préparer la venue de la TNT, le réémetteur de Polissal va subir une modification. La chaîne **TF1** diffusée actuellement sur le canal 37 passera sur **le canal 56 à partir du 16 décembre**. Les téléviseurs et les magnétoscopes devront être réglés sur ce nouveau canal. Un numéro azur 0811904563 (coût d'un appel local) est mis à la disposition des téléspectateurs pour leur fournir les informations nécessaires aux réglages ou à la réalisation gratuite des modifications par un antenneur agréé.

La maison de Santé :

Le projet de « maison de Santé » progresse. Depuis le dernier bulletin municipal, nous pouvons nous féliciter de l'engagement de la communauté des communes de Marcillac à ce projet de territoire. Le comité de pilotage, composé des représentants des différentes collectivités impliquées, du maître d'ouvrage assisté du service des constructions publiques de la DDE ainsi que des représentants de l'UDSMA permet de faire mûrir ce dossier tant sur l'aspect foncier que financier (investissement et fonctionnement). La prochaine étape consiste à réunir l'ensemble des professionnels de la zone d'attractivité de Villecomtal afin de les faire adhérer à cette opération.

CALENDRIER DES ANIMATIONS

janvier	
samedi 10 à partir de 18h, les vœux de la municipalité	dimanche 8 après midi, conférence de JP Bedel (lous Rascalous)
dimanche 11 après midi, galette des rois (club de l'amitié)	dimanche 29 après midi, animation (ADMR)
mercredi 14 en soirée, galette des rois (Lous Rascalous et le Foyer Rural)	
dimanche 25 après midi, quine (club de l'amitié)	
février	
dimanche 1er février après-midi, quine (APEL)	
Samedi 7 à 20h30, fête de la bourrée (lous Rascalous)	
dimanche 15 après midi, quine (relais paroissial)	
samedi 21 à 20h30, concours de belote (club de quilles)	
dimanche 22 après midi, assemblée générale du club de l'amitié	
mars	
dimanche 1er après midi, concours de belote (école St Joseph)	
samedi 7 à 20h30, quine (amicale des sapeurs pompiers)	
	avril
	samedi 4 à 20h30, concours de belote (Foyer Rural)
	samedi 18 à 20h30 et dimanche 19 à 14h30, week-end théâtre (lous Rascalous)
	samedi 25 à 20h30, bal du foot (EVMP)
	mercredi 29 à 20h30, soirée clôture danses (lous Rascalous et le Foyer Rural)
	jeudi 30 à 20h30, concours de belote (école St Joseph)
	mai
	vendredi 1er mai , pétanque toute la journée (les Joyeux Pétanqueurs)
	mercredi 20 à 20h30, concours de belote (comité des fêtes)
	juin
	samedi 6 à 20h30, finale concours de belote dans le cadre du challenge Dourdou

La Poste : nouveaux horaires d'ouverture

L'enseigne « la Poste » s'engage à maintenir le nombre de ses points de contact en Aveyron (195 à la date du 1er novembre 2008), conformément à sa mission de service public. Afin de favoriser la pérennité de ses services, la Poste vient de signer avec l'association des maires de l'Aveyron une convention de partenariat qui prévoit le maintien effectif de sa présence dans le département en concertation avec les mairies.

Le redécoupage du secteur commercial Marcillac-St Cyprien-Conques entraînera la suppression du poste de chef d'établissement de Villecomtal. IL n'y aura plus qu'un chef d'établissement à Marcillac. Tout récemment,

des contacts ont été échangés entre la municipalité et les responsables de La Poste, à savoir MM Cayssials, responsable Evolution Réseau à la Direction Départementale de la Poste et Lewicki, chef du bureau de poste de Marcillac. A la suite de ces entretiens, il a été convenu d'un changement des horaires d'ouverture du bureau de poste de Villecomtal. Voici les horaires qui rentreront en vigueur à partir du 1er janvier 2009 : **de 9h15 à 12h15 du mardi au samedi inclus**, soit 15 heures par semaine. Le conseil municipal, réuni en séance plénière le mardi 2 décembre, a accepté ces nouvelles propositions. Les usagers auront toujours accès au conseiller financier qui

tiendra une permanence au bureau de poste une fois par semaine.

Avec l'ouverture à la concurrence qui se profile à l'horizon 2011, la modernisation et divers ajustements s'avèrent nécessaires. Ce sont ces raisons qui conduisent à une diminution du temps d'ouverture du guichet, l'essentiel étant de conserver l'accès à ce service public.

C'est pour nous l'occasion de remercier M Lacombe pour sa disponibilité, son sens du service et l'excellent travail accompli à Villecomtal. Nous lui souhaitons une bonne adaptation à ces nouvelles fonctions.

Le tri sélectif des déchets ménagers, un enjeu d'avenir

Les sacs de collecte jaunes et noirs sont disponibles à la mairie, il vous sera également remis un **calendrier 2009**. Il vous servira d'« anti-sèche » car les consignes de tri y seront rappelées de manière détaillée. Cartoné, facile à afficher, ce « mémo-tri » vous renseignera à la moindre hésitation. Un relâchement ainsi que des incivilités de toutes sortes sont régulièrement constatés sur différents points de collecte du territoire.

Les erreurs constatées les plus fréquentes :

Il est interdit de déposer les déchets ci-dessous dans le container à couvercle jaune : *polystyrène, vêtements, chaussures, jouets, barquettes de jardinage, déchets verts, couches culottes, déchets souillés et contenant des restes, verre.*

Il est interdit de déposer vos

gros déchets sur les points de collecte près de chez vous, ainsi que vos : ferrailles, encombrants, gravats, déchets verts, déchets toxiques, huile de moteur, électroménager qui sont à déposer au point propre de Villecomtal situé à la zone artisanale de Cabassar.

Ces fautes imposent un pénible travail supplémentaire des agents de collecte qui doivent les extraire de nombreux containers à couvercle jaune. Imaginez tout ce que vous jetez dans votre poubelle ! Saviez-vous qu'une grande partie de nos déchets quotidiens tels que le carton, le papier, le plastique... peut être recyclée et donc avoir de la valeur tant économique qu'écologique. C'est tout l'intérêt du tri sélectif.

Notre secteur, (SIDOM de Marcillac) se situe très en dessous de la moyenne

départementale pour ce qui concerne la **quantité** des ordures déposées dans les sacs jaunes et destinées au recyclage. Cela veut dire que nous contribuons à augmenter d'autant la quantité des ordures destinées à être traitées et éliminées, avec deux conséquences majeures : l'impact environnemental et le coût de traitement qui ne cesse d'augmenter, justement pour diminuer la pollution qui résulte de leur traitement.

Le bon comportement de chacun est donc primordial pour l'avenir. Afin que nous puissions progresser ensemble, nous prévoyons une soirée à la salle des fêtes au cours de laquelle les consignes simples nous seront rappelées. En attendant, vous trouverez avec ce bulletin un calendrier illustrant ces consignes.

Ecole St Joseph

L'école St Joseph de Villecomtal compte cette année 62 élèves. L'équipe pédagogique, restée stable, se partage cet effectif en 3 classes.

Le projet pédagogique porte cette année, et pour 3 ans, sur l'écriture. Il s'agit pour chaque enfant de prendre conscience des normes qui régissent notre code écrit afin de produire des écrits susceptibles d'être compris par tous.

Depuis la rentrée, Chantal Picou de la Mission Départementale de la Culture, intervient dans la classe de cycle III (CE2, CM1, CM2) afin de préparer avec les élèves une pièce de théâtre en occitan « Lo peis de la courona » qui a été présentée au public lors d'une

soirée cabaret le 13 décembre à Villecomtal.



De plus, afin de poursuivre une initiation débutée il y a 6 ans, Gilbert Nègre, employé par le Conseil Général, intervient toutes les semaines dans les classes de cycle II (CP et CE1) et cycle III et ce, tout au long de

l'année scolaire.

Cette année a vu naître un nouveau groupe de parents volontaires au sein de l'Association de Parents d'Elèves (APEL) avec Séverine Vie comme présidente. Ils vous proposeront diverses manifestations (quine, belote, repas) afin de financer les sorties scolaires notamment. Par avance, enfants, parents et enseignantes vous remercient de votre participation.

Il est à noter l'excellente initiative conjointe de l'APPEL et de la FNACA présidée par Jean Kebiech d'associer les enfants de l'école St Joseph au devoir de mémoire, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

ETAT CIVIL 2008

Naissances : aucune

Mariages :

Le 12 juillet : Audrey DURAND et Marin BOISSONNADE

Décès :

Le 20 février : Maria BONNET
Le 17 décembre : Monique CUSSAC

Transcription de décès :

Le 5 janvier : Paul BANROQUES à Entraygues
Le 12 février : Hubert JACKEL à Rodez

URBANISME

Permis de construire 2008 :

arrêté du 9 février :
aménagement d'un hangar en habitation
arrêté du 14 avril :
construction d'un bâtiment agricole
arrêté du 1^{er} septembre :
construction d'une stabulation
arrêté du 5 septembre :
construction d'un hangar agricole

Réception de la station de traitement des eaux usées

La loi sur l'Eau de 1992 oblige toutes les communes à se mettre en conformité en ce qui concerne l'assainissement. La commune de Villecomtal a mis en place durant l'année 2004 le schéma d'assainissement qui, après enquête publique, a été approuvé par le conseil municipal. L'étude a permis de définir les zones destinées à l'assainissement collectif à savoir le bourg de Villecomtal, ainsi que la Garibal et les Landes sur la commune de Muret. Profitant d'une période plutôt favorable aux aides (conseil général et Agence de l'eau Adour Garonne), après une étude préalable, la commune a débuté les travaux de mise en réseau au début de l'année 2007.

A ce jour, la mise en réseau des eaux usées est terminée et l'ensemble de la voirie a été remise en état. La construction de la station d'épuration implantée sur la commune de Muret, route de Marcillac, a été réalisée par l'entreprise CEGELEC. Les travaux ont débutés en début d'année 2008 et se sont terminés à la fin du 1^{er} semestre de la même année. Le

montant de la dépense s'élève à 488000€ TTC environ avec un taux de subvention avoisinant les 80%



La réception de cette station a eu lieu le lundi 1^{er} décembre en présence de JF Pradalier, maire et de ses adjoints, ainsi que des collectivités : Muret, communauté de communes de Marcillac, la police de l'eau, et des entreprises concernées : CEGELEC, cabinet A2E et de M Servant Génie Civil. Sous la conduite des différents techniciens, chacun a pu découvrir et s'informer sur le cheminement des effluents. La visite a débuté par le local technique et le passage des eaux usées dans le dégrilleur-ensacheur puis les disques biologiques et le clarificateur séparateur des boues d'une

capacité de 49m³. Le cheminement se poursuit par les 4 lits à macrophyte plantés de roseaux d'une surface de 46m² chacun et d'une capacité de stockage pouvant recevoir au total 14 tonnes de boues par an. D'une profondeur de 2,50m dont 1,50m réellement utilisé, l'ensemble de ces bassins peut stocker les boues durant 5 années. Les membres présents ont pu constater que l'insertion paysagère du site prévue à l'étude avait été parfaitement réalisée : plantation d'arbustes, ensemencement des pelouses par l'entreprise Berthier de Bozouls et coloration en ocre des bassins en béton.

L'entretien de ces installations relève de la responsabilité de la communauté de communes de Marcillac en la personne de Hugues Delannay, technicien. La commune de Villecomtal effectuera toutes les semaines le petit entretien courant.

La réception de la station est l'aboutissement d'une volonté communale de se mettre aux normes environnementales et d'agir en faveur du développement durable.

Bibliothèque municipale

La dernière enquête sur la fréquentation de la bibliothèque montre la volonté de maintenir ce service culturel. Une rencontre avec un responsable départemental nous propose même des possibilités d'amélioration avec des moyens adaptés à la fréquentation qui reste tout de même modeste.

Afin de mieux organiser et dynamiser notre bibliothèque, une formation adaptée est proposée à notre référente, Magaly Sannié. Elle portera sur le classement des livres, l'animation vis-à-vis des enfants, l'organisation générale et le fonctionnement. Nous en

profitons pour lancer un appel au bénévolat pour tenir une permanence à tour de rôle. Une formation de base, destinée aux bénévoles, pourra même être organisée sur Villecomtal.

L'enquête révèle également le manque de renouvellement des livres. Le département nous proposera des possibilités pour compléter le renouvellement en place et ainsi d'en améliorer sa fréquence et la variété des catégories de titres proposés.

La mairie réfléchit à la mise à disposition d'un local plus accessible et plus adapté.

Eglise St Barthélémy

Il est déjà bien loin le temps où la façade nord de l'église de Villecomtal avait été restaurée. C'était au tout début des années 1980, Fernand Volte aidé de son apprenti Bruno Puech, aujourd'hui artisan couvreur Zingueur, avait procédé à une

biens immobiliers. Le territoire de la commune de Villecomtal possède trois édifices religieux avec les églises de Villecomtal, celle de Ségonzac et la chapelle de Servières.

L'édifice actuel, dédié à St Barthélémy, n'est entrepris

l'église.

Soucieuse de l'entretien de cet édifice religieux, la municipalité a inscrit au budget 2008 une somme d'environ 50 000 €HT afin de restaurer la façade sud. L'entreprise Ferrary Didier, couvreur Zingueur basée sur la commune de Campourie a commencé les travaux de restauration au début de novembre. Le chantier devrait se terminer vers la mi décembre. Sur une surface de 363m² de toiture, les travaux ont consistés à déposer les anciennes tuiles et volige pour les remplacer par une nouvelle volige en bois de peuplier doublée d'une couverture de papier goudron posées avant la mise en place d'ardoises «tout venant Brésiliennes.» L'ensemble des gouttières (63ml) et des descentes en zinc ont été également remplacés.

Des demandes d'aides ont été faites auprès de l'Etat (DGE) du conseil général et du conseil régional. A ce jour, le montant total des attributions octroyées représente 60% de la dépense.



importante rénovation de la toiture. Depuis la loi du 9 décembre 1905 qui a vu la séparation des Eglises et de l'Etat, il revient aux collectivités territoriales et principalement aux communes d'entretenir les

que vers 1700 afin de doter le village d'un lieu de culte intra-muros. Au XIX^{ème}, afin d'accueillir tous les fidèles, les 2 chapelles latérales sont agrandies et le clocher est reconstruit au chevet de